



© F. BLANC

ASSURANCE CHÔMAGE : LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE RAISON À FO

« **M** o n b o n monsieur, c'est dur, reprenez-la », ironisait à notre rencontre le président de la République en février 2019, nous reprochant « de rendre la copie au gouvernement », disait-il quand nous faisons le constat que nous ne pourrions parvenir à un accord sur l'Assurance chômage.

Il feignait alors d'oublier que ce qu'il nous demandait, par la voie d'une lettre de cadrage du gouvernement, c'était de nous accorder sur une « réforme » consistant à réaliser une économie de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros sur les droits des demandeurs d'emploi ! Exactement ce que vient de sanctionner le Conseil d'État en suspendant la réforme contre laquelle FO et trois autres confédérations syndicales avaient déposé un recours. Certes, les journalistes relèvent que la décision du Conseil « ne remet pas en cause le principe de la réforme elle-même », mais le principe en question est celui, auquel tout le monde peut adhérer, de « favoriser les emplois durables ». Ce que le Conseil d'État sanctionne, c'est la méthode qui consiste à « pénaliser de manière significative les salariés » des « entreprises

qui recourent largement aux contrats courts », salariés « qui subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité » (ce que le même président de la République, sans doute trop éloigné des réalités, qualifiait publiquement de « combines »!).

Le Conseil d'État souligne aussi, fort à propos, le décalage entre la révision à la baisse du calcul de l'allocation pour ces salariés, qui aurait dû entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2021, et la mise en œuvre du bo-

C'est la réforme en elle-même qui est sanctionnée

nus-malus destiné à renchérir pour les entreprises l'usage des contrats courts, décalé au 1^{er} septembre et que FO estime trop partiel et insuffisant pour être suffisamment efficace.

C'est donc bien la réforme en elle-même qui est sanctionnée. Pas seulement son contexte. C'est pourquoi, dans sa réaction, FO en demande l'abandon définitif, tant sur le calcul du SJR que sur l'entrée dans les droits, le rechargement des droits, et sur la dégressivité,

dont la principale finalité est de réaliser des économies pénalisant les travailleurs se trouvant sans emploi. De la même façon que sur le dossier des retraites, la priorité doit être celle du droit à « un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous ». Nous l'avons encore porté auprès du Premier ministre, que nous avons rencontré à notre demande le lundi 21 juin, pour lui faire part des conclusions du Comité confédéral national réuni quinze jours auparavant.

La confédération a toujours dénoncé les slogans et les politiques qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire de l'échec des politiques économiques en matière sociale, a toujours combattu le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie. Nous ne faiblirons jamais à cet égard.

Nous expliquons depuis longtemps que c'est l'insuffisante ambition sociale des politiques économiques, l'abandon de l'industrie, l'opposition de la compétitivité à l'augmentation des salaires – qui n'ont ni empêché un chômage à des niveaux records, ni la précarité de se développer, ni les emplois à bas salaires de prospérer – qui conduisent à la défiance, génèrent l'abstention aux élections politiques, au risque d'aventures dangereuses pour la démocratie.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr